

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante et onzième session**

Bangkok, 25-29 mai 2015

Point 3 i) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des institutions
régionales: réduction et gestion des risques
de catastrophe****Renforcer la résilience face aux catastrophes: protéger
les progrès réalisés grâce au développement durable****Note du secrétariat*****Résumé*

Au cours des 45 dernières années, les catastrophes naturelles ont concerné 6 milliards de personnes en Asie et dans le Pacifique, occasionnant 2 millions de victimes et des pertes économiques à hauteur de 1 150 milliards de dollars. Comme il s'agit de la région du monde la plus exposée aux catastrophes, le renforcement de la résilience aux catastrophes est une priorité de développement importante pour l'Asie et le Pacifique.

Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), adopté le 18 mars 2015 à Sendai (Japon), a réaffirmé qu'il est fondamental de réduire les risques de catastrophe si l'on veut protéger les acquis du développement durable. Le Cadre de Sendai reconnaît clairement le rôle central des organisations régionales pour la recherche de solutions régionales à la réduction des risques de catastrophe, solutions qui consistent à: mettre au point des stratégies et mécanismes régionaux; partager les expériences et le savoir et favoriser les possibilités d'apprentissage mutuel; tirer parti de la coopération régionale pour partager les connaissances en matière de science, technologie et innovation; et utiliser les plates-formes régionales pour accroître la cohérence entre les systèmes, secteurs et organisations. C'est dans ce contexte que le secrétariat de la CESAP considère la réduction des risques de catastrophe comme l'une de ses priorités et qu'il est résolu à intensifier ses activités dans ce domaine, puisqu'il s'agit d'une partie intégrante de son mandat en vue de la réalisation du développement durable.

Le présent document recense les priorités régionales en matière de réduction des risques de catastrophe et présente l'action menée par le secrétariat pour répondre à ces priorités. Il traite de l'intégration de la gestion des risques de catastrophe, du suivi de la résilience, de la promotion de systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques et de la facilitation de la coopération régionale dans l'application de technologies innovantes. La Commission souhaitera peut-être donner au secrétariat des directives quant à la façon de contribuer davantage à la réduction des risques de catastrophe.

* E/ESCAP/71/L.1/Rev.1.

** Le présent document a été soumis aux services d'édition après les délais fixés, du fait de la nécessité de tenir compte des résultats de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon) du 14 au 18 mars 2015.

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction..... | 2 |
| II. De Hyogo à Sendai: priorités et défis nouveaux | 4 |
| III. Résilience aux catastrophes dans le contexte du développement durable..... | 6 |
| IV. Priorités régionales pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes | 8 |
| A. Intégrer la réduction des risques de catastrophe | 9 |
| B. Assurer le suivi de la résilience | 10 |
| C. Promouvoir des systèmes régionaux d’alerte précoce multirisque..... | 12 |
| D. Encourager la coopération régionale pour l’application de technologies novatrices..... | 15 |
| V. Faire progresser le programme de réduction des risques de catastrophe | 18 |
| VI. Questions soumises à l’examen de la Commission..... | 19 |
| Tableau | |
| Actions régionales pour l’application du Cadre de Sendai | 5 |

I. Introduction

1. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui a été adopté récemment, réaffirme l’important rôle qui incombe aux organisations et plateformes régionales dans les quatre domaines d’action prioritaire ci-après: a) la compréhension des risques de catastrophe; b) le renforcement de la gouvernance pour une meilleure gestion des risques de catastrophe; c) l’investissement dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience; et d) le renforcement de la préparation aux catastrophes pour pouvoir intervenir efficacement et « Reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction¹. Le Cadre de Sendai définit les rôles à remplir aux niveaux régional et mondial pour compléter l’action à mener aux niveaux local et national. La coopération régionale est reconnue comme essentielle pour aider les États membres à réduire les risques de catastrophe, à renforcer la résilience, et, en fin de compte, à protéger les vies et les moyens d’existence. Dans ce contexte, et tenant compte du fait que la région Asie-Pacifique est la région du monde la plus exposée aux catastrophes, le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) considère la réduction des risques de catastrophe comme l’une de ses priorités et s’attache à intensifier son action dans ce domaine en tant que partie intégrante de la réalisation du développement durable.

2. Les catastrophes naturelles continuent de menacer le développement durable de l’Asie et du Pacifique:

a) La région a connu plus de 5,000 catastrophes naturelles au cours des 45 dernières années, ce qui représente 43 % environ du total mondial. Ces catastrophes ont touché 6 milliards de personnes, ont fait plus de 2 millions

¹ Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). A/CONF.224/CRP.1. Disponible à l’adresse: www.wcdrr.org/uploads/Sendai_Framework_for_Disaster_Risk_Reduction_2015-2030.pdf.

de morts, et entraîné des pertes économiques d'un montant de 1150 milliards de dollars des États Unis (en valeur constante de 2005)²;

b) Inondations, tempêtes, séismes et tsunamis ont été à l'origine de plus de 90 % des pertes en vies humaines et des pertes économiques dues aux catastrophes naturelles dans la région³. Les séismes et les tsunamis ont été la première cause de décès, malgré leur peu de fréquence. Ce sont les inondations et les sécheresses qui ont touché le plus grand nombre de personnes au cours des 45 dernières années — cinq milliards environ;

c) Dans la région, c'est l'Asie du Sud et du Sud-Ouest qui a enregistré le plus grand nombre de catastrophes naturelles et de pertes en vies humaines, mais près de 70 % des pertes économiques concernent l'Asie de l'Est et du Nord-Est. Les inondations ont été le type de catastrophe naturelle qui a provoqué le plus de dégâts en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et du Sud-Ouest, et en Asie du Nord et Asie centrale. Les effets des séismes et des tsunamis ont été extrêmement importants en Asie de l'Est, en Asie du Nord-Est et dans le Pacifique;

d) Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux effets des catastrophes naturelles. Entre 1990 et 2013, le total des pertes économiques dues à des catastrophes survenues dans 12 pays parmi les moins avancés d'Asie et du Pacifique s'élevait à 26 milliards de dollars⁴. Les recherches effectuées par la CESAP montrent que les catastrophes peuvent avoir des conséquences à long terme sur la croissance économique, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement;

e) En 2014, bien qu'il n'y ait pas eu de catastrophe d'ampleur extrême, 119 catastrophes ont été enregistrées en Asie et dans le Pacifique, qui ont fait 6 050 morts et provoqué pour environ 60 milliards de dollars (en dollars courants des États Unis) de pertes économiques. Près de 80 millions de personnes ont été touchées par des catastrophes naturelles⁵. Tout au cours de l'année, il y a eu un grand nombre de tempêtes, d'inondations transfrontières et de glissements de terrains.

3. La rapidité de la croissance démographique et de l'urbanisation, jointe à celle de la croissance économique dans la région, a exacerbé l'exposition des populations et des biens face aux catastrophes. Au cours des 45 dernières années, la population de la région a presque doublé, passant de 2,2 milliards en 1970 à 4,3 milliards en 2014. Près de la moitié de la population de la région vit désormais dans les villes, ce qui représente une augmentation spectaculaire par rapport aux 25,9 % de 1970⁶. Cette croissance rapide de la population et de l'urbanisation a souvent été au détriment de la résilience face aux catastrophes, surtout dans les groupes les plus vulnérables. Les personnes vulnérables s'installent souvent dans des zones dangereuses, telles que les zones de faille sismique et les plaines inondables, parce que ce sont les plus abordables financièrement ou les seules parties encore disponibles de villes

² CESAP, « Overview of Natural Disasters and their Impact in Asia and the Pacific, 1970-2014 », Document technique de la CESAP, mars 2015. Disponible à l'adresse: www.unescap.org/sites/default/files/Technical%20paper-Overview%20of%20natural%20hazards%20and%20their%20impacts_final.pdf.

³ Ibid.

⁴ Calcul de la CESAP à partir de données provenant de la base de données sur les situations d'urgence (EM-DAT) (consultée en février 2015).

⁵ CESAP, « Disasters in Asia and the Pacific: 2014 year in review ». Disponible à l'adresse: www.unescap.org/resources/disasters-asia-and-pacific-2014-year-review-0.

⁶ Base de données statistiques en ligne de la CESAP.

densément peuplées. Avec le temps, cela a augmenté l'exposition aux risques des populations les plus vulnérables.

II. De Hyogo à Sendai: priorités et défis nouveaux

4. Pendant la période correspondant au Cadre d'action de Hyogo, la région Asie-Pacifique a connu, ces dix dernières années, des progrès inégaux en matière de réduction des risques de catastrophe⁷. La faiblesse de la mise en œuvre des politiques et de la législation apparaît comme un problème majeur. Les pays ont certes mis au point des mécanismes juridiques et institutionnels pour la réduction des risques de catastrophe, mais la majorité d'entre eux n'ont pas réussi à les intégrer dans leurs politiques, plans, programmes et projets de développement. Les allocations budgétaires en faveur de la réduction des risques de catastrophe ont augmenté, mais cela ne concerne qu'un petit nombre de pays. Les capacités institutionnelles pour l'alerte précoce, la préparation et les interventions en cas de catastrophe ont été renforcées, mais il reste encore beaucoup à faire. Nombre de pays ont cité le « manque de moyens » comme l'une des principales entraves à l'application du Cadre d'action de Hyogo.

5. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui a été adopté le 18 mars 2015 à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, met l'accent sur l'urgente nécessité d'achever ce qui a été entrepris dans le contexte du Cadre d'action de Hyogo. Cela devrait déboucher sur une réduction sensible des risques de catastrophe et des pertes dues aux catastrophes (vies humaines, moyens de subsistance, santé et biens). Le Cadre de Sendai énonce les sept objectifs suivants: réduire la mortalité due aux catastrophes et le nombre de personnes touchées; réduire les pertes économiques résultant directement des catastrophes ainsi que les dommages causés aux infrastructures essentielles et la désorganisation des services de base; augmenter le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe; renforcer la coopération internationale; et améliorer l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe. Quatre priorités d'action ont été définies en vue de la réalisation des résultats et objectifs fixés: a) Comprendre les risques de catastrophe; b) Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer; c) Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience; et d) Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour pouvoir intervenir efficacement et pour « Reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

6. Le Cadre de Sendai reconnaît clairement le rôle essentiel des organisations régionales pour trouver des solutions régionales en matière de réduction des risques de catastrophe. Il s'agit notamment d'élaborer des stratégies, directives et mécanismes régionaux en matière de réduction des risques de catastrophe; de partager les expériences et le savoir et de favoriser les possibilités d'apprentissage mutuel; de tirer parti de la coopération régionale pour partager les connaissances scientifiques, les technologies et le savoir-faire; et d'utiliser les plateformes régionales pour accroître la cohérence entre les systèmes, secteurs et organisations (voir le tableau).

⁷ Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, « The Hyogo Framework for Action in Asia and the Pacific 2011-2013 ». Disponible à l'adresse: www.unisdr.org/files/32851_hfaregionalsynthesereportasiapacif.pdf.

Tableau
Actions régionales pour l'application du Cadre de Sendai

| Actions prioritaires | Actions pouvant être menées au niveau régional |
|--|--|
| a) Comprendre les risques de catastrophe | <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les dernières innovations qu'offrent la science, la technologie et les médias pour améliorer: l'information et la modélisation concernant les risques; les statistiques sur les pertes dues aux catastrophes; et les systèmes d'alerte précoce • Mettre au point et diffuser des cartes régionales sur les risques multiples pouvant résulter du climat et des catastrophes • Promouvoir le transfert régional et international de technologie |
| b) Renforcer la gouvernance des risques | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point des stratégies et mécanismes régionaux de coopération pour affronter les risques communs et transfrontières • Promouvoir la cohérence dans la réduction des risques de catastrophe entre tous les secteurs relevant des objectifs du développement durable • Utiliser les plateformes régionales pour l'élaboration des politiques, l'intégration et les partenariats entre secteurs et établir un lien solide avec les plateformes sous-régionales et mondiales • Encourager notamment l'échange d'information, l'apprentissage mutuel et l'évaluation collégiale • Promouvoir le suivi et l'évaluation des risques communs |
| c) Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la cohérence entre les systèmes, secteurs et organisations • Mettre au point et promouvoir des mécanismes pour le partage et le transfert des risques • Mettre au point des produits et services correspondant aux besoins particuliers des pays en développement • Appuyer la coordination entre les institutions financières mondiales et régionales • Renforcer les secteurs essentiels, y compris la santé et l'agriculture, tout en améliorant les dispositifs de protection sociale |

| Actions prioritaires | Actions pouvant être menées au niveau régional |
|--|--|
| d) Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour pouvoir intervenir efficacement et pour « Reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction | <ul style="list-style-type: none"> • Élargir la lutte contre la pauvreté par la réduction des risques de catastrophe • Promouvoir les partenariats public-privé • Concevoir et renforcer des démarches coordonnées et un mécanisme opérationnel pour la préparation des interventions • Élaborer et diffuser des politiques et des instruments, faciliter le partage d'information et des meilleures pratiques pour le relèvement après les catastrophes • Promouvoir la mise au point de systèmes régionaux d'alerte précoce multirisque et l'investissement dans ce domaine • Promouvoir la coopération régionale pour renforcer les démarches, mécanismes et protocoles visant une meilleure préparation, y compris par la formation et les exercices de simulation • Appuyer les efforts axés sur les problèmes hydrométéorologiques et les risques de catastrophe dus à l'eau • Créer des mécanismes régionaux de partage pour le relèvement après catastrophes |

III. Résilience aux catastrophes dans le contexte du développement durable

7. Le succès de la mise en œuvre du Cadre de Sendai est largement fonction d'une bonne prise de conscience, de la part des autorités à tous les niveaux, du fait que la réduction des risques de catastrophe est essentielle à la protection des avantages durablement acquis du développement durable. Pour cela, les catastrophes doivent être perçues comme un problème de développement. Comme de nombreux problèmes de développement, la réduction des risques de catastrophe doit être intégrée dans les plans, stratégies et budgets nationaux de développement (voir encadré 1). Dans son document final intitulé « L'avenir que nous voulons », la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a, fort justement, appelé à s'attaquer à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience avec une nouvelle conscience de l'urgence de ces questions dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et à les intégrer, selon qu'il convient, dans les politiques, plans, programmes et budgets à tous les niveaux. Elle a aussi demandé que soient mises en place des stratégies mieux coordonnées et plus complètes visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les investissements publics et privés, la prise de décisions et la planification⁸.

⁸ A/RES/66/288.

Encadré 1

Les enseignements de Sendai

1. **Réaffirmer le caractère prioritaire de la réduction des risques de catastrophe.** La résilience est essentielle à la protection des avantages tirés du développement durable.
2. **Considérer les catastrophes comme un problème de développement.** Appel à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification et le financement du développement.
3. **Souligner la nécessité de solutions régionales.** Les catastrophes ne connaissent pas les frontières et leurs conséquences sont de plus en plus internationales. La coopération régionale est d'importance fondamentale, surtout pour le suivi multirisque, les systèmes d'alerte précoce et le partage scientifique et technologique.
4. **Souligner le besoin de cohérence.** Il faut tirer pleinement parti des plateformes pluridisciplinaires et intergouvernementales offertes par les commissions régionales pour faire en sorte que la réduction des risques de catastrophe soit prise en compte par tous les secteurs et à tous les niveaux des pouvoirs publics. Les plateformes régionales doivent faire en sorte que la réduction des risques de catastrophe soit intégrée dans les mécanismes officiels chargés d'élaborer la politique des Nations Unies.

8. La session inaugurale du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui s'est tenue à Bangkok du 19 au 21 mai 2014, était chargée de définir le point de vue de la région quant aux objectifs de développement durable. Le Forum a inscrit la réduction des risques de catastrophe parmi les sept priorités de développement durable pour l'Asie et le Pacifique. Il s'est accordé à estimer que le renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles constituait une priorité régionale urgente pour éviter la perte des acquis du développement. Ce message de la région a été transmis par le secrétariat à l'occasion du processus préparatoire à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe.

9. Au niveau sous-régional, les petits États insulaires du Pacifique se sont fait les champions de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques, notamment avec l'adoption de la feuille de route de l'après-2015 pour une stratégie régionale intégrée de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique. En outre, les modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) font de la réduction des risques de catastrophe un domaine prioritaire dans la recherche du développement durable⁹. Parmi les huit « domaines d'action prioritaires » du Programme d'action d'Istanbul, la sixième priorité porte sur les crises multiples et les nouveaux défis, au nombre desquels figure la réduction des risques de catastrophe. Il ressort clairement des travaux de recherche menés par la CESAP que les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral sont les plus vulnérables aux catastrophes naturelles et autres chocs¹⁰. Les conclusions de l'étude thématique de la CESAP ont constitué le

⁹ A/CONF.223/10.

¹⁰ CESAP, *Building Resilience to Natural Disasters and Major Economic Crises* (Publication des Nations Unies, n° de vente E13.II.F.3).

document de base de la table ronde ministérielle organisée lors de la soixante-neuvième session de la Commission sur le thème « Renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures », à l'issue de laquelle a été adoptée une résolution visant à renforcer la coopération régionale pour une meilleure résilience et à présenter le point de vue de la région dans la perspective du cadre pour la réduction des risques de catastrophe dans l'après-2015.

10. Les pays de l'ensemble de la région Asie-Pacifique ont reconnu à leur tour, à l'occasion de différents forums, la nécessité de renforcer la résilience aux catastrophes pour parvenir au développement durable. Par ses résolutions 68/5, 69/11, 69/12, 70/2 et 70/13, la Commission a souligné le rôle du secrétariat s'agissant de fonder l'élaboration des politiques sur des données factuelles et de doter les États membres d'une meilleure capacité de faire face aux catastrophes, de promouvoir le partage régional des connaissances, et de renforcer la coopération régionale, notamment par l'application des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique.

IV. Priorités régionales pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes

11. Comme indiqué ci-dessus, les responsabilités et les actions à mener au niveau régional sont clairement définies dans le Cadre de Sendai; elles sont en cours de formulation dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, les commissions régionales ont un rôle particulier à jouer du fait qu'elles sont en mesure de placer l'action concernant les risques de catastrophe sur le terrain plus large du développement en favorisant une approche multisectorielle et interdisciplinaire de la réduction des risques de catastrophe. En outre, les commissions régionales ont un rôle essentiel en tant que plateforme officielle de l'ONU pour l'élaboration des politiques régionales, qu'il s'agisse de faciliter le passage de la réduction des risques de catastrophe de son actuel champ sectoriel et étroit à des cadres généraux de développement multisectoriel; de faciliter le partage au niveau régional des connaissances et de l'expérience; ou de favoriser l'expression d'une voix régionale forte. Représentant la région qui, outre qu'elle est la plus sujette aux catastrophes, connaît aussi de plus en plus de catastrophes aux conséquences internationales, la CESAP a un rôle crucial dans la mise en place d'une coopération régionale et Sud-Sud permettant de faire face aux risques partagés.

12. Le secrétariat s'acquitte de son mandat en menant diverses tâches normatives ou analytiques et des activités de renforcement des capacités. Ses travaux sont bien ancrés dans les mécanismes de coopération régionale. Depuis la soixante-dixième session de la Commission, l'accent est mis sur les activités suivantes: fournir des directives multisectorielles et multidisciplinaires pour l'intégration de la gestion des risques de catastrophe; mettre au point un ensemble de statistiques de base pour le suivi de la résilience; promouvoir des systèmes régionaux d'alerte précoce de bout en bout; renforcer les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe, grâce notamment aux applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique; et approfondir la coopération régionale pour le partage des connaissances et des technologies parmi les États membres. La section ci-après énonce un ensemble de priorités régionales en matière de réduction des risques de catastrophe et présente les aspects saillants de l'action du secrétariat dans la mise en œuvre de ces priorités.

A. Intégrer la réduction des risques de catastrophe

13. La gestion du risque de catastrophe dépasse la simple gestion d'un événement constituant une catastrophe; il s'agit d'une approche d'ensemble, faisant intervenir l'évaluation du risque de catastrophe, la réduction de ce risque dans la mesure du possible en fonction des ressources disponibles, la préparation aux risques résiduels qu'il n'est pas possible de prévenir, et l'intervention en cas de catastrophe, qui comprend des plans complets pour les secours, le relèvement rapide et la reconstruction à long terme. Ces activités établissent un lien étroit entre la réduction et la gestion des risques de catastrophe et le développement durable. Ce lien entre catastrophes et développement durable comporte trois dimensions différentes: les catastrophes érodent les acquis du développement, ce qui signifie que la réduction des risques de catastrophe est essentielle pour protéger ces acquis; les déficits de développement augmentent les risques de catastrophe, de sorte que le développement constitue un moyen clef de réduire la vulnérabilité aux catastrophes; et un développement non planifié et non durable crée de nouveaux risques de catastrophe. Il importe donc que la réduction des risques de catastrophe soit intégrée dans le processus de développement.

14. L'intégration de la réduction des risques de catastrophe exige une approche multidisciplinaire et multisectorielle, faisant intervenir les ministères des finances et de la planification, les ministères techniques compétents et tous les niveaux de l'administration. Pour être efficace, la réduction des risques de catastrophe doit être intégrée dans les plans de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les cadres d'adaptation aux changements climatiques. Elle doit également trouver sa place dans les budgets nationaux et dans les plans d'investissement à long terme. L'intégration au niveau opérationnel exige un examen critique des activités relevant des projets et programmes prévus dans tous les secteurs de développement, non seulement pour réduire les vulnérabilités existantes mais aussi pour veiller à ce qu'un nouveau risque de catastrophe ne se trouve pas créé dans le processus de développement.

15. L'intégration efficace exige une structure d'ensemble comportant un cadre politique, un cadre juridique et institutionnel, un cadre stratégique et un cadre opérationnel. Tout d'abord, le plan national de développement (ou son équivalent) doit comporter un schéma directeur d'ensemble pour la réduction des risques de catastrophe pendant la période de planification, compte tenu des réalisations et de l'expérience du passé, et fixer des objectifs pour l'avenir. En second lieu, sur la base de ce schéma, les autorités nationales de gestion des catastrophes peuvent, en consultation avec les ministères et organismes sectoriels compétents, mettre au point un ensemble de principes généraux pour l'intégration dans l'ensemble des secteurs. Le cadre opérationnel d'intégration dans l'ensemble des différents secteurs de développement peut être mis au point par les ministères ou organismes compétents de chaque secteur, en consultation avec le service national de gestion des catastrophes.

16. Par ses travaux analytiques, ses services consultatifs régionaux et ses activités de renforcement des capacités, la CESAP favorise une approche multidisciplinaire pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification multisectorielle des politiques. Dans le cadre de ces activités, elle a amené des pays à haut risque et à faible capacité de la région Asie-Pacifique à partager les bonnes pratiques de la région pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement, l'accent étant mis sur les secteurs clefs du développement. Les ministères de la planification, des finances, des affaires intérieures, des

transports et de l'infrastructure, les services de gestion des catastrophes et d'autres organismes ou ministères compétents de 16 pays ont lancé un programme à moyen terme de renforcement des capacités qui pourra exploiter les directives et instruments que le secrétariat met au point pour favoriser la coordination entre les ministères dans la formulation de politiques et stratégies pour une intégration plus efficace.

17. Le secrétariat travaille à la mise au point de solutions prototypes pour la modélisation probabiliste *ex ante* de l'évaluation des risques, ainsi qu'à des instruments d'évaluation rapide *ex post* utilisant des technologies novatrices à l'appui de l'approche « Reconstruire en mieux » après les catastrophes. Le renforcement des capacités des hauts fonctionnaires en matière d'intégration de la réduction des catastrophes recevra l'appui du réseau régional de formation établi en partenariat avec le Centre national chinois de réduction des catastrophes et l'Institut national de gestion des catastrophes de l'Inde dans le cadre d'une coopération Sud-Sud.

18. Depuis la soixante-dixième session de la Commission, le secrétariat a également fourni des services consultatifs régionaux sur demande à huit pays. En outre, un grand nombre de demandes de services consultatifs ont été reçues pour des travaux très divers, portant aussi bien sur l'évaluation d'ensemble des politiques et l'élaboration de plans de gestion des catastrophes, l'intégration de la planification des interventions d'urgence et l'élaboration de guides nationaux pour l'évaluation des besoins après les catastrophes, que sur l'évaluation des lacunes de la gestion de l'information et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et des cadres d'adaptation aux changements climatiques. Des services consultatifs régionaux ont également été apportés pour l'élaboration d'un cadre d'action en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie centrale et dans la sous-région du Sud du Caucase.

19. Les travaux du secrétariat visent aussi à obtenir la participation du secteur privé dans la gestion des risques de catastrophe. La publication par le secrétariat, en collaboration avec des partenaires, du document *Resilient Business for Resilient Nations and Communities* met en évidence la responsabilité commune des secteurs public et privé dans la promotion et l'organisation d'investissements tenant compte des risques¹¹. La CESAP met en contact des personnes clés des secteurs public et privé par l'intermédiaire du Forum Asie-Pacifique des entreprises afin de créer un dialogue structuré pour faire progresser ce programme. Parmi les premiers résultats obtenus, figure la récente réorientation du Groupe de travail pour un commerce et des investissements inclusifs et durables du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, lequel comporte désormais un groupe spécialement chargé de la réduction des risques de catastrophe.

B. Assurer le suivi de la résilience

20. Bien que les catastrophes naturelles aient eu des effets négatifs sur la croissance économique et les acquis du développement social dans la région Asie-Pacifique, les statistiques de base sur les catastrophes, – indiquant par exemple leur occurrence par type de catastrophe et le nombre de personnes touchées – ne sont pas établies et communiquées sur la base de définitions et méthodes normalisées pour l'ensemble de la région. La prise de décisions factuelle en matière de réduction des risques de catastrophe continue à poser

¹¹ Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, CESAP, et R3ADY Asia-Pacific, *Resilient Business for Resilient Nations and Communities*, (Bangkok, 2015). Consultable à l'adresse: www.unescap.org/resources/resilient-business-resilient-nations-and-communities.

des problèmes dans la majorité des pays de la région. À ce sujet, la Commission, a invité dans sa résolution 69/12 les membres et membres associés de la CESAP à améliorer la qualité et la disponibilité de données désagrégées concernant les catastrophes afin de pouvoir évaluer de manière plus détaillée leurs effets socioéconomiques.

21. La compilation, la gestion et la mise à jour des données relatives aux catastrophes s'est révélée difficile dans la région, en particulier dans les pays en développement, en raison notamment: de l'absence d'informations de base solides; des circonstances complexes qui sont associées aux catastrophes, et du manque de normes et définitions précises. L'absence de normes statistiques convenues porte également préjudice à la cohérence et à l'interopérabilité des statistiques sur les catastrophes en les pays, ce qui rend difficile l'analyse et la coopération régionales.

22. L'amélioration des statistiques relatives aux catastrophes est indispensable pour fournir la base d'une gestion des risques de catastrophe à partir de données factuelles. Par la résolution 70/2 de la Commission, les États membres ont décidé de créer un Groupe d'experts comprenant des statisticiens et des spécialistes de la réduction des risques de catastrophe, qui serait chargé d'établir un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes, lequel serait soumis à la Commission à sa soixante-douzième session, en 2016. Dans la même résolution, la Commission a invité les membres et membres associés à renforcer et évaluer leur capacité de traiter le problème en veillant, entre autres mesures, à améliorer leurs statistiques relatives aux catastrophes.

23. Le Groupe d'experts de la CESAP sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, qui comprend des conseillers et techniques et des experts régionaux et internationaux, a été établi en octobre 2014. À sa première réunion, il a examiné des points de départ stratégiques pour l'élaboration d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes. Les principales caractéristiques de la survenue des catastrophes ont été identifiées et l'information à ce sujet sera complétée par les pratiques des pays en matière de définition et de classification des catastrophes et de collecte et de présentation des données.

24. La deuxième réunion du Groupe d'experts a eu lieu le 17 mars 2015, en marge de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe et avait pour objet de porter à l'attention des dirigeants mondiaux les mesures régionales prises en Asie-Pacifique pour établir un ensemble de statistiques de base concernant les catastrophes. À cette occasion, le premier projet d'une série de statistiques de base sur les catastrophes a été examiné. Les mesures ainsi prises montrent bien que l'on reconnaît la nécessité d'une étroite coopération entre les bureaux nationaux de statistique et les services nationaux de gestion des catastrophes pour établir une série normalisée de statistiques de base sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

25. Les services consultatifs régionaux ont largement contribué à l'alignement des travaux du Groupe d'experts avec d'autres initiatives mondiales et régionales. Cet engagement soutenu a aidé à positionner stratégiquement les travaux de la CESAP dans divers forums tels que le Groupe consultatif technique du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, qui gère une base de données sur les situations d'urgence (EM-DAT); le Groupe de travail informel sur les cibles et les indicateurs du Comité préparatoire de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe pour le cadre pour la réduction des risques de

catastrophe de l'après 2015; et l'Institut du développement outremer et son initiative de mesure de la résilience.

C. Promouvoir des systèmes régionaux d'alerte précoce multirisque

26. L'alerte précoce multirisque est une composante essentielle de toute stratégie efficace tendant à réduire les risques de catastrophe et à développer la résilience et constitue l'une des sept cibles du Cadre de Sendai. Dans son rôle de mobilisateur de la coopération régionale, la CESAP est particulièrement bien placée pour promouvoir le progrès dans ce domaine, notamment par le biais de son Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est.

27. La coopération régionale, Sud-Sud et triangulaire pour l'alerte précoce peut être hautement efficace, car les risques naturels menacent souvent de nombreux pays simultanément dans la région Asie-Pacifique. En outre, il est possible de réaliser d'importantes économies d'échelle en élaborant des systèmes collectifs. On a estimé que le Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien, qui est devenu opérationnel en 2011 avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale, permettra de sauver en moyenne 1 000 vies par an au cours des 100 prochaines années¹². En outre, la recherche montre que des investissements dans les systèmes d'alerte précoce ont, dans les pays en développement, un rapport coût-avantage se situant entre 4 et 36, ce qui les rend économiquement rationnels¹³. L'alerte précoce est donc un domaine qui requiert un investissement à long terme, fondé sur une approche régionale, tel que celui que la CESAP et ses partenaires s'emploient à promouvoir.

28. Au cours des 10 dernières années, de bons progrès ont été faits pour renforcer les systèmes d'alerte précoce en Asie-Pacifique. Il y eu en particulier une rapide expansion des réseaux d'observation pour le risque de tsunami. Lorsque le tsunami de l'océan Indien a frappé en 2004, il n'existait que 13 sismomètres à large bande et quatre marégraphes côtiers présentant des données en temps quasi-réel pour signaler les alertes. Actuellement, il existe plus de 140 sismomètres à large bande et plus de 100 marégraphes côtiers qui tous échangent des données par l'intermédiaire du système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien.

29. Malgré des progrès, les lacunes à combler et les besoins à satisfaire demeurent importants. Plusieurs pays de la région n'ont pas les moyens de procéder à des évaluations multirisques des dangers et de la vulnérabilité, et d'autres ont besoin d'un appui pour mettre au point des procédures standards concernant les dangers multiples et pour les éprouver dans le cadre d'exercices communs faisant intervenir les communautés les plus vulnérables et particulièrement exposées. Un problème commun est également celui de la prise en compte des instruments et produits de l'alerte précoce dans les processus de décision de manière à favoriser une intervention rapide.

30. Il y a dans la région Asie-Pacifique un grand besoin de faire en sorte que les systèmes d'alerte précoce soient davantage centrés sur les personnes

¹² Thomas J. Teisberg, « Potential life saving benefits of a tsunami early warning system in the Indian Ocean », document présenté à la CESAP, 2011.

¹³ Stéphane Hallegatte, « A cost effective solution to reduce disaster losses in developing countries: hydro-meteorological services, early warning, and evacuation », document de recherche sur les politiques, numéro 6058 (Banque mondiale, mai 2012). Consultable à l'adresse: <http://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1596/1813-9450-6058#>.

et que la population ait plus facilement accès aux informations d'alerte, comme cela a été reconnu dans le Cadre de Sendai (encadré 2). Il pour cela renforcer les communications et la diffusion des avertissements et créer une capacité de réaction à l'échelon local, ce qu'on désigne souvent sous le nom de système d'avertissement du « dernier kilomètre ». Si de nombreux pays ont considérablement amélioré leurs systèmes de surveillance et d'observation des risques depuis 2004, les catastrophes récentes montrent que l'amélioration de l'information sur les risques n'engendre pas nécessairement les mesures voulues pour sauver des vies dans la population la plus vulnérable. Un supplément d'investissement est donc nécessaire pour faire en sorte que les systèmes d'avertissement fonctionnent « de bout en bout », que les populations exposées reçoivent l'alerte en temps utile sous une forme qu'elles soient en mesure de comprendre et en fonction de laquelle elles sachent comment agir en période critique.

Encadré 2

Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, Sendai, Japon

Séance de travail sur l'alerte précoce, 14 mars 2015

Le débat lors de la séance de travail sur l'alerte précoce a souligné l'importance d'une approche holistique et intégrée de l'alerte précoce multirisque en tant que composante clef de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques. L'alerte précoce devrait être considérée comme un « bien public » qui:

- soit étayé par des cadres juridiques et réglementaires et un engagement politique à long terme;
- assure la durabilité financière et promeuve l'interopérabilité et l'harmonisation des systèmes d'alerte précoce;
- exploite l'information sur les risques et sur l'impact et applique les progrès récents des technologies de l'information et de la communication et de l'observation de la terre;
- garantisse la reconnaissance d'une voix unique, faisant autorité, pour la diffusion des alertes afin que celles-ci soient prises au sérieux et donnent lieu à des mesures de la part des personnes exposées;
- soit conçu de telle façon que les alertes et avertissements tiennent compte des besoins particuliers des utilisateurs et de la problématique homme-femme.

À cet effet, les participants ont recommandé la poursuite de la coopération internationale et régionale par l'intermédiaire du nouveau Partenariat multipartite pour la promotion et le partage des meilleures pratiques des systèmes d'alerte précoce multirisque pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience, dont la CESAP est membre fondateur. Au cours du débat, les représentants de l'Allemagne, de la Chine, de la France et de l'Inde ont fait part de leur appui pour ce nouveau partenariat.

Fonds d'affectation spéciale pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques – continuer à répondre à la demande non satisfaite

31. Le Fonds d'affectation spéciale a été créé en 2005 à la suite de la dévastation provoquée par le tsunami de l'océan Indien en décembre 2004 et grâce aux généreuses contributions des gouvernements de la Thaïlande et de la Suède. Depuis sa création, le Fonds d'affectation spéciale a joué un rôle clef dans le renforcement des systèmes d'alerte précoce de bout en bout, notamment pour les risques côtiers, en encourageant des approches régionales et multirisques.

32. Entre 2005 et mars 2015, le Fonds d'affectation spéciale a reçu des contributions d'un montant total de 14,1 millions de dollars des gouvernements ci-après: Thaïlande (10 millions de dollars), Suède, Allemagne¹⁴, Turquie, Japon, Philippines, Bangladesh et Népal, un montant supplémentaire d'un million de dollars ayant été annoncé par le Gouvernement indien. Le Fonds a appuyé plusieurs projets novateurs pour renforcer la coopération régionale, l'accent étant mis en particulier sur les besoins opérationnels en matière d'évaluation de risques et d'alerte précoce des pays à haut risque et à faible capacité. Depuis 2005, le Fonds a approuvé 26 projets, dont ont bénéficié directement 19 pays. En mars 2015, 9 projets étaient encore en cours d'exécution.

33. Le Fonds d'affectation spéciale a été l'un des contributeurs du Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien, notamment par l'appui qu'il a apporté pour l'adaptation des procédures régionales et nationales types d'alerte aux tsunamis et de réaction aux tsunamis. Il a également apporté une contribution majeure à la création du Système régional intégré d'alerte précoce multirisque pour l'Afrique et l'Asie, institution intergouvernementale qui fournit des services d'observation pour les tsunamis et aide les pays à appliquer l'information relative aux risques hydrométéorologiques pour la prise de décision. Les produits et services du système, qui se sont révélés particulièrement utiles pour les pays n'ayant que des capacités intérieures limitées, comprennent la prévision des tsunamis, l'évaluation des risques, la cartographie de l'évaluation, les perspectives saisonnières et le suivi et la prévision des événements météorologiques graves.

34. Pour l'avenir, la stratégie du Fonds d'affectation spéciale consiste à appuyer le renforcement des mécanismes régionaux, tels que le Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien, le Système régional intégré d'alerte précoce multirisque pour l'Afrique et l'Asie, le Comité CESAP/OMM des typhons et le Groupe OMM-CESAP des cyclones tropicaux. En outre, conformément aux priorités du Cadre de Sendai, le Fonds s'emploiera à hiérarchiser des besoins particuliers des pays à haut risque de catastrophe, l'accent étant mis notamment sur la nécessité de veiller à ce que les personnes les plus vulnérables, du « dernier kilomètre », reçoivent les informations d'alerte. Pour répondre aux besoins substantiels non encore satisfaits en matière d'alerte précoce, la CESAP encourage de nouvelles contributions des gouvernements et des donateurs au Fonds spécial afin de renforcer la coopération régionale et d'aider les pays à haut risque et à faible capacité qui sont encore sous-équipés.

Faciliter la coopération entre les plateformes régionales

35. Pour renforcer encore la coopération régionale et son utilisation contre le risque de catastrophe hydrométéorologique, la CESAP appuie activement une action commune de la part du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe OMM/CESAP des cyclones tropicaux. Ces plateformes intergouvernementales ont été créées sous les auspices de la CESAP et de l'Organisation météorologique mondiale afin de promouvoir et de coordonner la planification et l'exécution des mesures nécessaires pour minimiser les pertes et les dégâts causés par les typhons et les cyclones tropicaux.

36. À cet effet, la CESAP a accueilli la troisième session conjointe du Groupe OMM/CESAP d'experts en cyclones tropicaux et du Comité des

¹⁴ Les contributions du Gouvernement allemand ont été acheminées par l'intermédiaire de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH.

typhons, qui s'est tenue à Bangkok du 9 au 13 février 2015. L'organisation de cette session a nécessité une étroite coopération entre ces deux plateformes intergouvernementales importantes. Il s'agissait de la première session commune tenue entre ces deux organismes en 18 ans. Au cours des deux décennies précédentes, les deux plateformes avaient acquis de vastes connaissances et données d'expérience et réalisé d'importants progrès technologiques. Reconnaissant la nécessité de créer un cadre coordonné pour partager ces connaissances et données d'expérience à la session commune, il a été convenu d'élaborer un arrangement de coopération entre les deux plateformes et de consigner leur accord sur une série de priorités d'exécution convenues. Cet accord permettra le partage de données et produits météorologiques satellitaires de la seconde génération, ainsi que l'exploitation de compétences de modélisation avancées pour l'amélioration des prévisions et l'alerte précoce. Il facilitera également les initiatives communes pour renforcer les capacités des États membres, ainsi que l'institution d'un réseau de formation bénéficiant de l'appui des centres météorologiques spécialisés de la région se trouvant en Inde et au Japon et du Centre régional de formation existant en Chine.

D. Encourager la coopération régionale pour l'application de technologies novatrices

37. La transition vers le développement durable doit s'appuyer sur une solide base scientifique, technologique et d'innovation, qui permette de parvenir à une connaissance approfondie des principaux problèmes mondiaux, de leurs complexités et de leurs interrelations. Dans ce contexte, la science, la technologie et l'innovation ont été retenues comme constituant l'instrument essentiel de la mise en œuvre du programme de développement durable. À tous les niveaux, cet ensemble joue un rôle de premier plan dans l'exécution des actions prioritaires définies par le Cadre de Sendai.

38. Le Cadre de Sendai a reconnu le rôle des applications dérivées des systèmes d'information géographique et spatiale pour affiner les instruments de mesure et appuyer la collecte, l'analyse et la diffusion de données. Le Cadre de Sendai attache une grande importance à la promotion et au développement de l'accès aux données non sensibles et aux technologies géospatiales et spatiales ainsi qu'aux services associés grâce à la coopération internationale. Il recommande également l'exploitation et le renforcement des observations de la terre et du climat effectuées *in situ* ou par télédétection.

39. Les applications des technologies spatiales et les systèmes d'information géographique sont des éléments essentiels du complexe science, technologie et innovation, et sont régulièrement utilisées dans la gestion des risques de catastrophe. L'observation de la terre, les télécommunications par satellite, la météorologie par satellite et les systèmes mondiaux de navigation par satellite ont déjà joué un rôle important dans la gestion des risques de catastrophe; les données géospatiales et spatiales quant à elles, sont extrêmement utiles durant les interventions d'urgence et la reconstruction. La télédétection, les systèmes d'information géographique et les disciplines apparentées peuvent également trouver leur application dans de nombreux domaines autres que la gestion des catastrophes pour traiter de problèmes critiques pour le développement durable, tels que le suivi de la situation de l'agriculture, la gestion environnementale et la planification urbaine.

40. Les pays en développement de l'Asie-Pacifique ont fait des progrès dans l'utilisation efficace de technologies novatrices, en particulier les technologies spatiales et les applications des systèmes d'information

géographique. Cependant, d'importantes lacunes subsistent en ce qui concerne l'intégration de l'information spatiale dans les politiques de réduction et de gestion des risques de catastrophe, y compris les stratégies de mise en œuvre. Au niveau national, l'infrastructure de données spatiales, les politiques en matière de données et les arrangements de partage des données font défaut, en particulier dans les pays à haut risque et à faible capacité. Un meilleur accès aux données permettrait leur plus large disponibilité et l'utilisation de l'information et des produits des techniques spatiales en temps opportun et à un prix abordable pour les activités de préparation, d'alerte précoce et d'intervention en cas de catastrophe. Malgré quelques exemples de réussites, il reste nécessaire dans de nombreux pays de renforcer la coordination entre les organismes officiels compétents et de promouvoir le dialogue pour réduire les déficits d'information, les incompatibilités entre systèmes et les doubles emplois.

41. De plus, il importe de renforcer les capacités institutionnelles dans divers secteurs afin de permettre aux différents ministères et organismes sectoriels de prendre connaissance des avantages qu'offrent l'information spatiale et les produits dérivés, et il y a lieu de créer une masse critique d'experts capables d'utiliser ces données à différentes fins sectorielles. Le partage des bonnes pratiques aux niveaux national, infrarégional et régional conçu pour tirer parti de perspectives diverses et pour suivre les innovations, représente un aspect important de ce processus de renforcement des capacités.

42. Pour permettre d'agir sur ces problèmes à l'échelon de la région, le Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable, qui existe de longue date à la CESAP continue à encourager les mesures de coopération. Les principaux domaines d'action prioritaires sont énoncés par la Commission dans sa résolution 69/11 sur la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017); la CESAP a été priée par les États membres de prendre en charge l'application de cette résolution à l'échelon régional.

43. À cet effet, et pour aider les États membres à utiliser efficacement les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique dans la gestion des risques de catastrophe, la CESAP met l'accent sur trois domaines particuliers: a) la mobilisation des ressources régionales pour l'utilisation des données spatiales et des produits connexes afin d'aider les pays au cours d'interventions faisant suite à des catastrophes; b) l'opérationnalisation des programmes et projets régionaux; et c) la fourniture d'une assistance technique et le développement des capacités institutionnelles pour l'utilisation des applications, des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique.

44. En mobilisant les ressources régionales pour aider les pays à intervenir en cas de catastrophe, la CESAP continue à engager ses États membres, par l'intermédiaire du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable, à apporter une assistance technique et des images satellitaires en temps quasi-réel, ainsi que d'autres produits et services d'origine spatiale aux pays frappés par des catastrophes. Grâce à ce programme, les États membres de la CESAP bénéficient de la mise en commun des ressources qu'offrent les technologies spatiales pour s'entraider en temps de crise et d'urgence. En outre, la CESAP encourage les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et entretient des filières de coopération internationale afin d'aider plus encore ses États

membres et de remédier aux lacunes en matière de coordination, d'intervention et d'évaluation des dégâts. Pour améliorer l'information fournie aux gouvernements, la CESAP travaille également avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale à l'élaboration d'un manuel sur l'évaluation rapide des dégâts et des pertes résultant de catastrophes utilisant les progrès réalisés dans les applications spatiales, la modélisation géospatiale, les systèmes de navigation et le *crowd sourcing*. Ce manuel comportera un guide indiquant les différentes étapes à suivre pour réaliser des évaluations rapides des dégâts par secteur en vue de permettre de financer les activités de relèvement et de reconstruction de manière plus rapide et plus transparente.

45. En mettant en œuvre des programmes et projets régionaux destinés à apporter aux pays les avantages d'un développement durable à long terme, la CESAP s'emploie à développer et mettre en œuvre de nouvelles applications des techniques spatiales et des projets de prototypes exploitant les systèmes d'information géographique dans l'ensemble de la région. L'un de ces programmes est le Mécanisme régional sur les sécheresses, programme phare relevant du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable. Ce Mécanisme apporte aux pays une formation institutionnelle sur la manière d'utiliser efficacement les données et produits dérivés des techniques spatiales pour étudier selon les saisons les conditions qui risquent de provoquer des sécheresses et établir un système d'alerte précoce en vue d'une meilleure préparation. Ce Mécanisme est actuellement appuyé par deux nœuds de services régionaux situés l'un en Chine, l'autre en Inde, et travaille à l'établissement de partenariats plus larges. Actuellement sept pays ont demandé à faire fonction de pilotes dans le cadre du Mécanisme: l'Afghanistan, le Cambodge, le Kirghizistan, la Mongolie, le Myanmar, le Népal et Sri Lanka.

46. La CESAP continue d'apporter une assistance technique et une formation institutionnelle dans l'utilisation des technologies spatiales et des applications des systèmes d'information géographique en fonction des demandes spécifiques que lui adressent les pays. Ainsi, elle aide les États membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en mettent au point des procédures opératoires types pour l'obtention et le partage de l'information d'origine spatiale. Un appui substantiel a également été apporté aux États membres pour l'opérationnalisation de portails de gestion préréféréncée des risques de catastrophe (GeoDRM) qui visent à faire en sorte que la bonne information parvienne aux bonnes personnes au bon moment. La CESAP prévoit d'aider à constituer une capacité institutionnelle dans ces domaines en apportant les connaissances et matériels de formation nécessaires par l'intermédiaire d'une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne, qui est en cours d'installation. En outre, elle contribue régulièrement à la diffusion d'informations et à des échanges de connaissances par l'intermédiaire de ses matériels de sensibilisation, qui comportent des directives opérationnelles, des notes d'orientation, une plateforme d'apprentissage en ligne sur les systèmes géoréféréncés et d'autres produits de savoir. Depuis la soixante-dixième session de la Commission, les activités du renforcement des capacités dans l'utilisation des portails de GeoDRM, le suivi et la gestion des sécheresses et d'autres utilisations des applications spatiales pour la gestion des risques de catastrophe ont permis d'apporter une aide à 31 pays, et ont intéressé environ 300 experts, spécialistes et fonctionnaires des gouvernements. En outre, grâce à son programme de services consultatifs régionaux, la CESAP apporte régulièrement son assistance technique.

47. D'autre part, le secrétariat intensifie ses partenariats et renforce les plateformes régionales telles que le Programme d'application des techniques spatiales au service du développement durable, afin de permettre un meilleur accès et une meilleure utilisation des produits et services utilisant les techniques spatiales pour la localisation et l'évaluation des risques, le suivi des inondations et l'alerte précoce, les communications d'urgence, la cartographie des impacts et l'évaluation des dégâts. Des plans sont en cours pour l'utilisation de la cartographie des risques aux fins de la résilience urbaine et de la surveillance des récoltes, et l'on s'emploie à développer le recours à l'information satellitaire pour la gestion de l'utilisation des terres et le relèvement après les catastrophes.

48. Divers organismes et États membres sont en mesure d'appuyer des efforts faits pour accroître l'accès aux technologies et applications novatrices et à leur utilisation dans le cadre de la coopération régionale, notamment grâce à des activités de réseautage et à l'harmonisation des initiatives pertinentes et des synergies destinées à réduire les doubles emplois. Le développement des échanges d'information et de l'appui apporté grâce à une coopération régionale plus étroite aideraient considérablement les pays en développement de la région.

V. Faire progresser le programme de réduction des risques de catastrophe

49. Comme indiqué ci-dessus, le secrétariat continuera à s'acquitter de son mandat en matière de réduction des risques de catastrophe en menant diverses tâches normatives ou analytiques et des activités de renforcement des capacités. Ses travaux continueront d'être fermement ancrés dans les mécanismes de coopération régionale. En alignant ses travaux sur le Cadre de Sendai et le Programme de développement pour l'après-2015, le secrétariat s'emploiera à développer son assistance aux États membres dans les domaines ci-après:

a) Présenter une analyse des politiques et fournir des services consultatifs techniques en vue de mettre en évidence et diffuser les services et produits efficaces pour promouvoir des liens plus étroits dans les domaines suivants: réduction des risques de catastrophe; réduction de la pauvreté; financement des risques; partenariats public-privé; adaptation aux changements climatiques et développement durable;

b) Comme indiqué dans la résolution 70/2, mettre au point une série de statistiques de base relatives aux catastrophes convenue au niveau régional et renforcer la capacité des États membres à élaborer une politique de réduction des risques de catastrophe fondée sur des faits probants;

c) Faciliter le partage d'information sur les risques multiples et les risques transfrontières, la modélisation et le suivi des risques, y compris la présentation de données et produits satellitaires en temps quasi-réel concernant les dégâts et impacts consécutifs aux catastrophes, ainsi que l'accès aux possibilités de formation institutionnelle dans le cadre d'une approche coordonnée et de partenariats;

d) Renforcer la coopération régionale pour l'exploitation de systèmes d'évaluation des risques et d'alerte précoce multirisque de bout en bout en particulier dans les pays à haut risque et faible capacité, en insistant en particulier sur les projets relevant du Fonds d'affectation spéciale pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques, et en mettant en œuvre les programmes d'application des systèmes d'information spatiale et géographique;

e) Promouvoir la cohérence régionale entre les systèmes, secteurs et organisations grâce à l'établissement d'un lien officiel entre la plateforme régionale du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et la commission régionale; communiquer les résultats des travaux du Comité de la réduction des risques de catastrophe selon l'initiative Unité d'action des Nations Unies; et établir des relations plus étroites avec les organisations sous-régionales par intermédiaire du Mécanisme régional de coordination et de son Groupe de travail thématique sur l'environnement et la gestion des risques de catastrophe.

VI. Questions soumises à l'examen de la Commission

50. Les États membres souhaiteront peut-être partager leurs expériences et leurs points de vue sur les problèmes émergents et les difficultés signalées. La Commission voudra peut-être aussi encourager les pays à intégrer des mesures de réduction des risques de catastrophe à leur programme de développement socioéconomique et favoriser la coopération régionale en vue de renforcer la résilience aux catastrophes naturelles, notamment par l'intermédiaire de la plateforme régionale que représente la CESAP.

51. La Commission voudra peut-être donner des directives au secrétariat sur les stratégies et approches à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs précités en matière de gestion des risques de catastrophe, et définir les priorités appropriées pour la poursuite des travaux du secrétariat eu égard à la mise en œuvre régionale du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et aux objectifs de développement durable devant figurer dans le programme de développement pour l'après-2015.